

# Gouvernement des risques par l'éthique et par les normes : perspectives critiques sur ces dispositifs et leurs évolutions

Période : septembre 2009 à décembre 2009

Nicolas BAYA LAFFITE\*, Stefan Cihan AYKUT\*, Pierre-Benoît JOLY\*\* et Olivier BORRAZ\*\*\*

\* EHESS et IFRIS – Centre Alexandre Koyré – Paris

\*\* INRA/SenS et IFRIS/R2SR2S – Marne-la-Vallée

\*\*\* CNRS – Sciences Po/Réseau Risques et Société – Paris

**Mots clés : Biomédecine, Éthique (Comités d'), Évaluation technologique, Modes de régulation sociale, Normativité, Normes, Objectivité de la réglementation, Réglementation, Sécurité sanitaire et environnementale, Union européenne**

Dans la période de veille actuelle, nous avons retenu pour l'analyse quatre articles parus dans deux numéros spéciaux : l'un, de la revue *Minerva* sur « le gouvernement de la science et par la science » est présenté par **Pestre et Weingart (2009)** ; l'autre, de la revue *Social Studies of Science* (Études sociales de la science) sur « la notion d'objectivité dans la réglementation sanitaire » est présenté par **Cambrosio et al. (2009)**. La démarche que nous avons choisie est de présenter, à chaque fois, d'abord l'introduction, afin de donner un aperçu du numéro spécial et ensuite un article du numéro en question.

Les articles sélectionnés dans les numéros spéciaux traitent chacun d'un outil de régulation sociotechnique spécifique ayant connu une ascension fulgurante ces dernières années. L'article de **Tallacchini (2009)**, issu du numéro de *Minerva*, aborde la question du gouvernement par l'éthique et de ses effets politiques. Celui de **Thévenot (2009)**, issu du numéro de *Social Studies of Science*, prend comme objet d'analyse les standards et leur rôle central en biomédecine et dans les politiques de régulation et réglementation des produits technoscientifiques aujourd'hui. Les deux articles ont en commun l'objectif de reconstruire les généalogies politiques et sociales de leurs objets afin d'étudier d'où ils viennent, qui les encourage, comment ils ont été réappropriés et par qui, comment ils ont été concrètement mis en service, comment ils ont transformé les pratiques de régulation et ce qui est marginalisé ou évacué dans ce processus.

Ces articles et les numéros dont ils sont issus apportent une compréhension des évolutions des dispositifs publics de gestion du risque sanitaire et environnemental en France (et au-delà) en ce qu'ils offrent un regard original sur les dispositifs discursifs et sur les pratiques à l'œuvre dans le gouvernement des risques technoscientifiques. Jusqu'à présent, nous n'avons pas abordé cette perspective dans cet espace. En ce sens, on peut espérer qu'ils intéresseront fortement les institutions intervenant dans l'interface sciences/sociétés et les institutions de gestion des risques sanitaires et environnementaux en particulier.

## Le gouvernement de la science et par la science : remettre en question les catégories et les outils

### Analyse

**Pestre et Weingart (2009)** présentent dans une brève mais dense préface le numéro spécial de *Minerva* de septembre 2009. Les articles réunis ont leur origine dans un atelier organisé par les auteurs de la préface à l'EHESS à Paris le 26-27 mai 2008. Reprenant l'idée de Michel Foucault, cet atelier se proposa de réfléchir sur l'évolution de la science et de ses institutions à travers la notion de « néo-gouvernemental libérale » (Dean, 1999) sur la production des savoirs et de l'expertise. La publication qui en résulte met à disposition du lecteur une confrontation d'analyses originales sur certaines des notions, outils et technologies récemment développés, permettant d'approfondir la compréhension des nouveaux ordres pratiques et discursifs qui les soutiennent. Les concepts et les catégories analysés

comprennent, entre autres, celles de « société du savoir » et « société du risque », « experts mondiaux », « connaissances solides » et « savoirs profanes ». On y inclut également des analyses des notions comme « gouvernance », « transparence », « responsabilité », « durabilité » et « participation ». Les outils associés à certaines de ces catégories comprennent l'évaluation continue, les audits de toutes formes, le benchmarking et la gestion de la qualité. Les champs d'action où ces catégories et les outils sont régulièrement utilisés comprennent entre autres le système d'institutions de sécurité sanitaire et environnementale, les institutions internationales, les ONG, les entreprises, les milieux universitaires, les États et les administrations, la « politique du vivant », l'économie et l'éthique.

### Commentaire

La préface et le numéro spécial de *Minerva* qu'elle introduit sont intéressants pour les praticiens des politiques sanitaires en ce

qu'ils mettent à jour les normativités implicites aujourd'hui dominantes dans la gestion des risques. Des notions comme la participation et la transparence structurent aujourd'hui les discours et les politiques sanitaires et des outils comme les audits et le benchmarking sont incontournables. En visant d'une part leur généalogie, de l'autre leurs effets concrets, la préface pose les jalons d'un regard critique et réflexif sur les transformations de la gestion des risques en général et des politiques sanitaires en particulier.

## Le gouvernement par l'éthique et sa critique

### Analyse

L'article de **Tallacchini (2009)** part du constat suivant: l'institutionnalisation de « l'éthique » comme outil de gouvernement de la société des sciences et des techniques au niveau national et supranational et l'influence directe de la politique sur la façon dont les organes d'éthique formulent leurs opinions ont été assez largement reconnues et explorées au cours des dernières années. Pourtant, peu d'attention a été accordée à deux autres questions étroitement liées, à savoir: (i) quel type d'instrument normatif spécifique, « l'éthique » est-elle devenue en tant que phénomène institutionnel dans l'État de droit et (ii) de quels pouvoirs institutionnels a-elle dépendu?

Pour répondre à ces deux questions, l'auteur examine tout d'abord le vaste processus de construction de l'« éthique » comme un élément isolé dans l'évaluation des aspects sociaux de l'innovation technoscientifique. Pour cela, on suit le passage - problématique et peu étudié du point de vue des implications politiques - de « l'évaluation technologique » (TA) aux « implications éthiques des nouvelles technologies » depuis 1970 aux États Unis et depuis 1980 en Europe. L'auteur montre bien que cette transition historique a impliqué, du point de vue politique, (i) l'élaboration d'un instrument pour la prise de décision bien défini et plus facile à maîtriser, (ii) le passage d'une perspective d'exploration des options orientées selon les valeurs vers l'identification normative « des » aspects éthiques, et (iii) le passage d'un système de consultation parlementaire à un système gouvernemental.

Arrivée à ce point, **Tallacchini (2009)** analyse la montée du dispositif qu'elle appelle le « cadre établi de l'éthique » dans les Communautés européennes dans le contexte des controverses autour de la biotechnologie et au début du processus d'intégration politique européenne pour en dégager ensuite les caractéristiques structurelles qu'elle a acquises par sa consolidation institutionnelle dont: (i) le caractère expertisé et technocratique visant à doter le discours éthique public de plus d'objectivité (Daston et Galison, 1992, 2007) et par conséquent plus d'acceptabilité; (ii) la création, sur la base de l'idée d'une rationalité partagée, d'une identité européenne globale de l'éthique qui vise à représenter universellement tous les citoyens européens par le biais de décrire et prescrire quelles valeurs sont légitimement approuvées dans l'Union européenne, sans pourtant dire quelle éthique est prise en

compte; et (iii) l'externalisation des valeurs qui contribue au cadrage institutionnel des choix moraux et sociaux comme étant une question d'expertise neutre et de connaissances techniques. La principale caractéristique de ce processus est toutefois, selon Tallacchini, la subsidiarité (c'est-à-dire le pouvoir des gouvernements nationaux à déterminer leurs propres valeurs). En principe, cela impliquerait que l'harmonisation ne peut pas être atteinte dans ce domaine et qu'une multiplicité de perspectives doit coexister. Pourtant, **Tallacchini (2009)** fait valoir que les citoyens sont limités dans leurs capacités à deux reprises: lorsque l'éthique est conçue comme un type de connaissance experte et quand elle est définie comme appartenant aux Gouvernements des États membres; cela même si dans les deux cas la justification donnée est que ces mécanismes représentent mieux les citoyens européens. En effet, la subsidiarité concernant les valeurs pose un défi au législatif européen comme l'institution qui représente les citoyens. Du fait que les comités et les États membres ont le droit de faire des décisions éthiques, le contenu législatif (les valeurs) est séparé du processus législatif et la législation se voit relocalisée dans des pouvoirs différents: le législatif conserve le contrôle du procès, mais l'exécutif fournit le contenu substantif des décisions. Pour illustrer, **Tallacchini (2009)** analyse en détail le processus controversé d'approbation d'un règlement récent sur les produits thérapeutiques basés sur des tissus et cellules humains et leur mise sur le marché (Règlement 1394/2007). Après une dure négociation entre deux commissions (ENVI et JURI), qui proposaient l'exclusion des produits « éthiquement sensibles » comme les tissus et cellules humains, et le Conseil et la Commission, selon lesquelles ces produits devraient être réglementés et mis sur le marché, le Parlement a approuvé le règlement comme étant éthiquement neutre, confiant la décision sur la commercialisation des tissus et cellules humains aux États membres. La majorité a voté en faveur de placer sur le marché tous les produits basés sur des tissus y compris les cellules embryonnaires. Le Parlement s'est donc vu face au dilemme d'affirmer tout son pouvoir législatif et accepter l'amendement éthique proposé par ENVI et JURI ou accepter sa compétence limitée concernant les questions d'éthique et faire passer la position majoritaire. Cette affaire montre comment on a donné à l'« éthique » un contenu quasi-légal alloué (grâce au principe de subsidiarité) aux États membres et, dans une certaine mesure, à la Commission (de laquelle le Groupe européen d'éthique dépend), mais totalement aliéné du Parlement, c'est-à-dire de la représentation des citoyens et du pouvoir législatif. Dans ce sens, conclut l'auteur, l'« éthique » a servi à redéfinir implicitement les frontières de l'État de droit, étendant les compétences du pouvoir exécutif, au désavantage du pouvoir législatif.

### Commentaire

Bien étayée sur de nombreuses sources documentaires et bibliographiques, l'analyse de **Tallacchini (2009)** est concentrée sur la montée historique et la consolidation de l'éthique comme outil spécifique de régulation technoscientifique aux États-Unis et en Europe. La comparaison entre deux manières distinctes de donner un sens aux multiples dimensions factuelles et

axiologiques de la technologie, à savoir l'évaluation technologique telle qu'elle fut conçue au début des années 1970 et l'« éthique » telle qu'elle apparaît aujourd'hui en Europe se fait par le biais de l'analyse du lien historique qui les unit et les caractérise : à savoir la montée et la chute de la première et la montée et l'expansion progressive de la seconde. Pourtant, l'analyse ne se limite pas à un récit historique. En effet, dans la conclusion, l'article ouvre un espace de réflexion sur les évolutions plus récentes dans la gestion des technologies émergentes, notamment la nanotechnologie, où d'importants efforts de démocratisation et d'intégration ont été déployés. L'argument concernant la façon dont l'éthique a contribué à redéfinir les prérogatives de l'exécutif et du législatif est surprenant car au niveau européen, on aurait tendance à croire que le sens de l'évolution tend vers un accroissement du rôle du Parlement. En ce sens, il importe de garder à l'esprit sa conclusion : pour le moment, l'Union européenne demeure « un processus de démocratisation inachevée ». En effet, bien que certaines recherches dans le domaine des « nano » soient inspirées par un véritable esprit de réforme, la voie réglementaire adoptée par la Commission européenne semble toujours opérer dans l'ancien cadre, prête à adopter rapidement des mesures non législatives si elles peuvent favoriser le marché.

## L'objectivité dans la réglementation sanitaire : impacts concrets, alternatives possibles

### Analyse

Cambrosio *et al.* (2009) présentent les articles du numéro spécial de la revue *Social Studies of Science* d'octobre 2009 provenant de deux ateliers : l'un sur « Les institutions de l'objectivité dans la médecine : modes de réglementation formels et informels », organisé par Cambrosio du département d'études sociales de la médecine de la McGill University et des collègues en avril 2007 à Montréal, et l'autre sur « les nouveaux régimes de la preuve en biomédecine : mise en scène, preuves, gestion des données », organisé en 2006 par Cambrosio et Keating lors de la conférence annuelle de la Société pour les études sociales des sciences (45) à Vancouver. L'intention était de promouvoir un large débat sur la réglementation dans le domaine sanitaire et dans celui de la biomédecine. Continuant l'analyse des différents types d'objectivité initiée par Daston et Galison (1992) d'une part, et l'analyse foucauldienne des dispositifs de production de vérité dans les sciences réglementaires d'autre part (Keating et Cambrosio, 2003), les articles publiés portent un regard critique sur la notion d'objectivité réglementaire, introduite par Cambrosio *et al.* (2006) pour se référer à une nouvelle forme d'objectivité en biomédecine qui produit des conventions et des normes par le biais de programmes d'action fondés sur l'utilisation d'une variété de systèmes de production collective de preuves scientifiques. Les auteurs montrent ses impacts concrets et cherchent aussi à la préciser, la supplanter ou la remplacer par des notions plus appropriées. Ils montrent également la nécessité d'accorder davantage d'attention aux activités des organismes de réglementation tels que l'Agence européenne des médicaments

(EMA) et aux processus de fabrication de normes. Un autre axe de recherche concerne la mobilisation de ces standards, normes et conventions dans les pratiques cliniques et thérapeutiques.

### Commentaire

Le numéro spécial, très riche en analyses, exemples et enseignements pour les politiques sanitaires, est introduit par les auteurs par une réflexion sur la notion de co-production (Jasanoff, 2004), qui nous semble très utile. Les articles du numéro spécial ont en commun de regarder conjointement les pratiques de régulation des risques, les procédures de mises sur le marché et la fabrication de produits pharmaceutiques et de nouveaux médicaments. La thèse étayée par les auteurs et confirmée par les études de cas du numéro spécial est que ces pratiques sont de plus en plus difficiles à distinguer clairement, parce que a) les différentes sphères dans le domaine de la (bio-) médecine s'interpénètrent, b) les acteurs sont insérés dans des « réseaux de régulation » c) les outils de gouvernance de ces différents domaines circulent. La préface et les articles du numéro fournissent un matériel qui peut aider à aborder des notions comme l'objectivité réglementaire ou des outils comme les standards à travers des analyses transversales.

## Le gouvernement par les standards et sa critique

### Analyse

Très dense du point de vue des concepts mobilisés, l'article de Thévenot (2009) s'inscrit dans la recherche sur les standards dans la sociologie pragmatique contemporaine (Boltanski et Thévenot, 2006). La posture générale est celle d'une critique de la standardisation dans la politique et dans les pratiques sanitaires. L'auteur se réfère à une multitude de cas empiriques présentés dans les différentes contributions au numéro spécial et provenant de champs aussi différents que la recherche sur le cancer, la régulation pharmaceutique, les marchés de produits sanitaires, les standards de sécurité.

Dans une première partie, l'auteur questionne le processus d'établissement de standards. Faire des standards est un « investissement de forme », donc coûteux. Les acteurs s'engagent dans ces pratiques parce qu'ils espèrent en tirer profit, en réduisant les coûts de transaction, en pérennisant l'investissement dans leurs propres pratiques en les rendant universelles, ou en les capitalisant par la vente (cas de standards non publics). La fabrication de standards est donc un enjeu important et une fois adopté, ils effacent leur propre histoire : arbitraires au début, ils deviennent universels, objectifs. Dans ce processus, les multiples compromis nécessaires pour établir le standard disparaissent. Pour devenir un point de passage obligé, ces derniers doivent passer par plusieurs « régimes de valeurs<sup>(1)</sup> ». Ainsi, la valeur industrielle est dirigée vers l'universalité et le futur. Elle suppose un espace cartésien pour établir son efficacité objective. Or, elle peut entrer en conflit avec la valeur domestique, qui est construite autour de la confiance

traditionnelle et l'autorité personnelle, ce qui correspond au raisonnement par cas exemplaires. La valeur du marché est orientée vers le présent, elle se construit autour du « market test<sup>(2)</sup> » et se heurte fréquemment à la valeur civique et sa référence à l'intérêt collectif, en tension avec la privatisation des standards. L'auteur conclut cette partie en insistant sur le fait que l'établissement de standards favorise la valeur « marché » en traduisant les autres valeurs en index et indicateurs qui sont compatibles avec la forme du marché.

L'article considère ensuite l'impact des standards sur la pratique médicale lieu où des praticiens sont en lien direct avec les patients (cliniques, cabinets...). Il soutient que le fait d'agir selon des standards, c'est-à-dire selon des procédures objectivables, rentre systématiquement en tension avec la pratique soignante, tournée vers la subjectivité du patient et la singularité de chaque cas. Deux exemples sont donnés, l'un concernant la standardisation des prescriptions et des procédures de traitement du patient, l'autre l'évaluation des hôpitaux selon des critères standardisés. Dans les deux cas, il montre comment l'objectivation va à l'encontre d'un traitement plus inclusif qui prendrait en compte l'univers vécu et familier du patient.

Enfin, l'auteur revient sur les observations des parties précédentes pour en tirer des conclusions plus générales. La fabrication des standards est problématique, parce qu'elle tend à fermer le débat, au lieu de l'ouvrir au plus grand nombre, et d'occulter les décisions politiques inscrites dans les standards; leur généralisation a tendance à réduire la prise en compte d'une pluralité de régimes de valeurs et de pratiques et de les indexer sur (et réduire à) la valeur marchande; et leur application conduit à l'objectivation des relations avec le patient et donc à la perte de la notion de familiarité, si importante dans la relation de soin.

#### Commentaire

**Thévenot (2009)** ouvre un espace pour la réflexion: comment se positionner par rapport à la standardisation dans la politique sanitaire? Quelles stratégies adopter? Face à ces questions, il conclut qu'il faut rouvrir l'espace politique que les standards occultent, ce qui revient à ne pas les naturaliser ou objectiver, mais à mettre en évidence les difficultés de leur application dans la pratique, et les contingences et l'historicité de leur adoption. L'auteur critique ici implicitement non seulement l'adoption sans critique des standards dans la pratique médicale et la politique sanitaire, mais également leur naturalisation dans certaines branches des sciences sociales. Cet article constitue un excellent exemple de l'apport que peuvent apporter les sciences sociales à une pratique réflexive de la politique sanitaire. L'analyse de Thévenot (2009) rejoint dans ainsi les réflexions de Walzer (1997) dans les « sphères de la justice », notamment concernant l'interchangeabilité de valeurs en valeurs de marché et la prédominance de ce régime de valeurs sur les autres qui en résulte.

#### CONCLUSION GÉNÉRALE

L'intérêt des numéros spéciaux présentés dans les articles de **Pestre et Weingart (2009)** et de **Cambrosio et al. (2009)** - et qui fait leur originalité - est qu'ils déconstruisent le caractère naturel des catégories et des outils qui nous entourent et contribuent ainsi à adopter une posture plus réflexive et critique. Sans tomber dans la critique facile, ils décrivent avec minutie et à travers de multiples exemples concrets, historiques et récents, les effets du gouvernement par l'éthique et par les standards.

Les articles de **Tallacchini (2009)** et **Thévenot (2009)**, inscrivent la montée en puissance de leur objet dans des transformations plus vastes de l'espace politique qui les entoure. Pour **Tallacchini (2009)**, c'est la transformation de l'espace européen de régulation qui a permis à l'éthique d'occuper une place centrale, devenant un instrument juridique souple, mais capable de produire des effets normatifs durs. Construite comme un ensemble isolé de valeurs, l'éthique de l'Union européenne, conclut l'auteur, (i) a été exploitée pour sa capacité symbolique à évoquer la citoyenneté, (ii) est devenue très formalisée en ce qui concerne certaines fonctions et (iii) a acquis le potentiel de redéfinir les divisions traditionnelles de pouvoirs dans l'État de droit. **Thévenot (2009)** conceptualise la prolifération des standards comme le signe d'un changement plus global, qui serait caractérisé par des « investissements de forme », pérennisant certaines pratiques et élargissant leurs champs d'application en prétendant à une acceptation objective, universelle. Or, la solidification de certaines formes comme les standards rend invisible leurs effets de pouvoir et les luttes qui les ont forgés. Pour conclure, ces deux publications peuvent aider à accroître la vigilance, partagée mais distincte, des chercheurs, des décideurs et de la société civile afin de ne pas devenir captifs des catégories qui façonnent notre monde. Les lecteurs s'intéressant aux processus d'innovation technoscientifiques et biomédicales devraient être conduits à considérer plus attentivement ces types de dispositifs réglementaires et pourront trouver dans ces articles des ressources conceptuelles et analytiques pour les considérer comme une composante intégrante de ces processus et non comme un domaine distinct (et souvent inintéressant).

## Lexique

- (1) Régimes de valeurs : Thévenot reprend quelques notions développées dans son travail avec Luc Boltanski et distingue six régimes de valeur (valeurs industrielle, domestique, du marché, de l'inspiration, civique, de la réputation). Dans le processus de définition et de solidification d'un standard, il doit prouver sa validité dans plusieurs de ces régimes. Pour plus de détails (Boltanski et Thévenot, 1991).
- (2) Market test : dans le régime de valeur du marché, un produit ou un procédé doit passer par l'« épreuve du marché ». Cette expression s'inscrit dans un discours qui sous-tend que seul le libre jeu de la concurrence peut révéler la vraie valeur des choses, parce que les consommateurs décideront finalement de son utilité.

## Publications analysées

- Cambrosio A, Keating P, Schlich T et al.** Biomedical Conventions and Regulatory Objectivity: a Few Introductory Remarks. *Soc. Stud. Sci.* 2009 ; 39(5):651-64.
- Pestre D, Weingart P.** Governance of and Through Science and Numbers: Categories, Tools and Technologies—Preface. *Minerva.* 2009 ; 47(3):241-42.
- Tallacchini M.** Governing by Values. *EU Ethics: Soft Tool, Hard Effects.* *Minerva.* 2009 ; 47(3):281-306.
- Thévenot L.** Postscript to the Special Issue. *Governing Life by Standards: A View from Engagements.* *Soc. Stud. Sci.* 2009 ; 39(5):793-813.

## Publications de référence

- Boltanski L, Thévenot L.** De la justification. *Les économies de la grandeur.* Paris, Gallimard. 2006 [1991].
- Cambrosio A, Keating P, Schlich T et al.** Regulatory objectivity and the generation and management of evidence in medicine. *Soc. Sci. Med.* 2006 ; 63(1):189-99.
- Daston L, Galison P.** *Objectivity.* New York, Zone Books. 2007
- Daston L, Galison P.** *The Image of Objectivity. Representations.* 1992 ; 40(1):81-128.
- Dean M.** *Governmentality: Power and Rule in Modern Society.* London, Sage Publications, 1999 ; 304 pages.
- Demortain D.** La légitimation par les normes : experts transnationaux, Commission européenne et la régulation des aliments nouveaux. *Sociol. Trav.* 2008 ; 50(1):1-14.
- Jasanoff S.** *Ordering knowledge, ordering society.* Jasanoff (ed.) in *States of knowledge: The Co-production of Science and Social Order,* London, Routledge. 2004 ; 13-45.
- Keating P, Cambrosio A.** *Biomedical Platforms.* Cambridge, MA: MIT Press. 2003.
- Lelong B, Mallard A.** *La fabrication des normes Réseaux.* 2000 ; 18(102):10-34.

**Thévenot L.** Un gouvernement par les normes : pratiques et politiques des formats d'information. *Cognition et information en société.* 1997 ; (8):205-41.

**Walzer M.** *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité.* Éditions du Seuil. 1997.

**Wynne B.** Risk and environment as legitimacy discourses of technology: reflexivity inside out? *Current Sociology.* 2002 ; 50(3):459-77.

## Publications non sélectionnées

**Barbiert R, Bedu C, Buclet N.** Portée et limites du dispositif « jury citoyen ». *Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc.* *Politix.* 2009 ; 86:189-207.

*Correspond à la thématique de veille, mais pas au sujet de la note d'actualité scientifique.*

**Barthe Y.** Framing nuclear waste as a political issue in France. *J. Risk Research.* 2009 ; 12(7/8):941-954.

*Correspond à la thématique de veille, mais pas au sujet de la note d'actualité scientifique.*

**Bidwell D.** Is Community-Based Participatory Research Postnormal Science? *Sci. Technol. Hum. Val.* 2009 ; 34: 741-61.

*Correspond à la thématique de veille, mais pas au sujet de la note d'actualité scientifique.*

**Burri VB.** Coping with uncertainty: Assessing nanotechnologies in a citizen panel in Switzerland. *Public Underst. Sci.* 2009 ; 18(5):498-511.

*Correspond à la thématique de veille, mais pas au sujet de la note d'actualité scientifique.*

**Cotton M.** Ethical assessment in radioactive waste management: a proposed reflective equilibrium-based deliberative approach. *J. Risk Research.* 2009 ; 12(5):603-18.

*Redondance avec Tallacchini (2009).*

**De Vries R, Dingwall R, Orfali K.** The Moral Organization of the Professions: Bioethics in the United States and France. *Cur. Sociol.* 2009 ; 57(4): 555-79.

*En partie redondant avec Tallacchini (2009).*

**Johansson A, Denk T, Svedung I.** Institutionalization of risk and safety management at the local governmental level in Sweden. *J. Risk Research.* 2009 ; 12(5):687-708.

*Correspond à la thématique de veille, mais pas au sujet de la note d'actualité scientifique.*

**Katz E, Solomon F, Mee W et al.** Evolving scientific research governance in Australia: a case study of engaging interested publics in nanotechnology research. *Public Underst. Sci.* 2009 ; 18(5): 531-45.

*Correspond à la thématique de veille, mais pas au sujet de la note d'actualité scientifique.*

**Mackerron G, Berkhout F.** Learning to listen: institutional change and legitimation in UK radioactive waste policy. *J. Risk Research.* 2009 ; 12(7/8):989-1008.

*Correspond à la thématique de veille, mais pas au sujet de la note d'actualité scientifique.*

**Moore A, Stilgoe J.** Experts and Anecdotes: The Role of “Anecdotal Evidence” in Public Scientific Controversies. *Sci. Technol. Human Val.* 2009; 34(5): 654-77.

*En partie redondant avec Thévenot (2009).*

### **Mots clés utilisés pour la recherche bibliographique**

Environmental security agency (Agence sanitaire), European Union (Union européenne), France, Government/Governance of science and technology (Gouvernement/gouvernance de la science et de la technologie), Health and environmental safety (Sécurité sanitaire et environnementale), Risk assessment (Évaluation des risques), Risk management (Gestion des risques), Risk regulation (Régulation des risques), Standards.